



BIEN AÉRER LES SALLES DE CLASSE :

un geste de santé simple

au quotidien, pour tous !

Les bonnes pratiques d'aération
et l'évaluation de son efficacité



Une qualité de l'air intérieur favorable à la santé et au bien-être des occupants des établissements scolaires - élèves et personnels - est un enjeu de santé publique important.

Une mauvaise qualité de l'air intérieur peut favoriser l'apparition de symptômes (maux de tête, fatigue...) et la transmission de certaines maladies infectieuses. Elle peut aussi avoir des répercussions sur l'apprentissage des élèves.

Dans la grande majorité des classes, le renouvellement d'air est assuré par l'ouverture des ouvrants (fenêtres, portes), très peu d'établissements étant équipés de système de ventilation mécanique.

Il est donc essentiel de **maîtriser les pratiques d'aération** et de **contrôler périodiquement les moyens d'aération et de ventilation** des locaux.

L'évaluation annuelle des moyens d'aération

L'évaluation des moyens d'aération des locaux est essentielle pour la maîtrise de la qualité de l'air intérieur dans l'établissement.

Elle doit être effectuée **chaque année**, dans quelques salles choisies, en application de la réglementation de la surveillance obligatoire de la qualité de l'air intérieur dans tous les établissements scolaires (privés et publics).

Le personnel occupant les locaux participe à la réalisation de cette évaluation, qui est effectuée par les services techniques ou les agents sous la responsabilité de la collectivité, du propriétaire ou de l'exploitant de l'établissement.

Cette évaluation ne nécessite pas de qualifications techniques particulières et peut être réalisée en interne.

ELLE COMPREND 2 ÉTAPES

1^{ère} étape :

Vérifier chaque année les ouvrants et les dispositifs de ventilation.

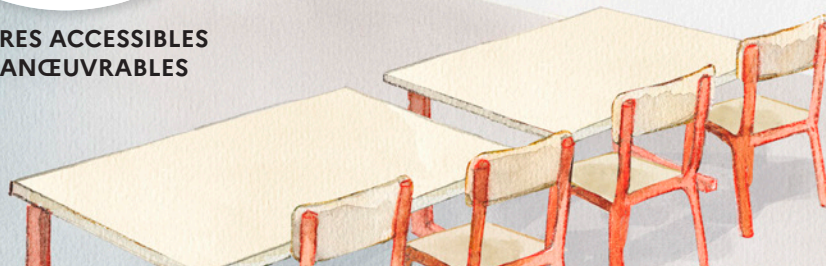
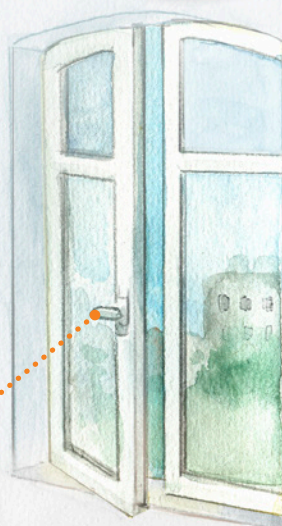
Les contrôles de sécurité de l'établissement peuvent être des leviers pour effectuer ces vérifications.



BOUCHES, FENTES, GRILLES D'AÉRATION FONCTIONNELLES
Bouches, fentes, grilles d'aération : test de la feuille de papier



FENÊTRES ACCESSIBLES ET MANŒVRABLES



2^{ème} étape :

Mesurer la concentration intérieure en dioxyde de carbone (CO₂) à l'aide d'un capteur, une fois par an pendant deux heures.



LE CAPTEUR CO₂ : un outil pédagogique et facile

- son utilisation est **accessible à tous**, personnels comme élèves,
- il permet d'agir **en temps réel sur les pratiques d'aération**.

Le capteur CO₂ est un « **thermomètre** » de l'aération qui permet d'adapter les pratiques d'aération.

Les occupants restituent le déroulement de cette étape.

QUELLES SONT LES BONNES PRATIQUES D'AÉRATION AU QUOTIDIEN ?

Il est recommandé aux membres de la communauté éducative d'aérer les salles de classes pendant 10 minutes toutes les heures, été comme hiver, en prévoyant des temps d'aération spécifiques : par exemple avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation et interours

(si possible par création d'un courant d'air), au moment du déjeuner, lors des périodes de nettoyage des locaux. Pour l'aération pendant les cours, l'ouverture des fenêtres est à privilégier pour apporter de l'air neuf (la seule ouverture de la porte n'est pas efficace).



ÉVALUER LES MOYENS D'AÉRATION

pour mieux agir ensemble

sur la qualité de l'air intérieur

LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION ANNUELLE DES MOYENS D'AÉRATION SONT :

- pris en compte pour l'élaboration du plan d'actions de la qualité de l'air intérieur de l'établissement,
- affichés par le propriétaire ou l'exploitant de l'établissement.



Les salles sans ventilation et dont l'aération est impossible ou insuffisante doivent faire l'objet d'une attention particulière dans le plan d'actions.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Outils sur la surveillance de la qualité de l'air intérieur

- *Plaquette d'information et d'accompagnement à destination des élus sur le dispositif révisé (Cerema, 2023)*
- *Guide d'accompagnement à la mise en œuvre de la surveillance réglementaire de la QAI (Cerema, 2023)*
- *Plaquette « Surveillance du confinement de l'air dans certains établissements recevant du public » (CSTB, 2023)*
- *Guide d'application pour la surveillance du confinement de l'air (CSTB, 2023)*
- *FAQ sur la surveillance de la qualité de l'air intérieur (Cerema, 2024)*

Sites internet

- *Ministère de la transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques*
- *Ministère de la santé et de l'accès aux soins*
- *Cerema*